



Municipalité de Sauge
Haut du Village 8
2536 Plagne

Assemblée municipale

Les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués à l'assemblée municipale qui aura lieu le

mardi 25 juin 2024 à 20 heures
au Centre communal de Plagne

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée du 23 novembre 2023
2. Election d'une nouvelle secrétaire des assemblées
3. Discuter et voter un crédit d'engagement de CHF 125'000.00 pour le Plan Général d'Alimentation en eau (PGA)
4. Discuter et approuver les comptes 2023
5. Prendre connaissance des arrêtés de comptes suivants :
 - Pose de Moloks
 - Nouvelle conduite au chemin de la Scierie à La Heutte
 - Réfection du chemin Haut du Village à Plagne
6. Discuter et approuver les modifications mineures du Règlement d'Organisation
7. Présentation des résultats de la commission non permanente pour la réalisation d'une nouvelle école
8. Divers et imprévus

Le procès-verbal mentionné sous point 1 et les modifications mineures du R.O. sous point 6 sont déposés au secrétariat municipal 30 jours avant l'assemblée où ils peuvent être consultés pendant les heures d'ouverture. Ils figurent également sur le site internet. Le procès-verbal ne sera pas lu en début d'assemblée.

Le Conseil municipal

Plagne, le 21 mai 2025